



Siège social :

Gaël THOMAS-CHOLLIER
118 bd de Lamballe, 45400 Fleury-les-Aubrais

Téléphone : 06 72 41 17 50

Email : alliance@canoe-valdeloire.com

Internet : www.canoe-valdeloire.com

Assemblée Générale Constitutive

Vendredi 13 juin 2003 – 20H00 - Gîte de la Bergère

chez la famille CHASSIGNEUX, 271 impasse de la Bergère, 45750 St Pryvé - St Mesmin

Personnes présentes : Catherine CHASSIGNEUX, Pierre CHASSIGNEUX, Charly CHASSIGNEUX, Yorick CHASSIGNEUX, Adeline GERARDIN, Thierry GERARDIN, Hélène THOMAS-CHOLLIER, Gaël THOMAS-CHOLLIER, Liam THOMAS-CHOLLIER, Mathilde FAUCONNIER, Brigitte RAHARD, Christian LECONTE, Stéphane LECONTE, Arnaud COURTILLE, Fabien TOURNADRE, Nadine VIAUD et Hélène CAMUS.

1. Présentation de la politique générale

Structure :

L'ACKVL est une association loi 1901 affiliée à la FFCK et agréée Jeunesse et Sport.

Elle a deux vocations principales : **touristique** et **sportive** qui sont interdépendantes.

Elle se compose de structures d'accueil nommées « Animation Canoë Val de Loire (ACVL) » qui sont elles-mêmes des associations loi 1901 indépendantes ou sections de clubs omnisports.

La vocation de l'Alliance est de réunir les besoins logistiques du secteur touristique et compétition.

La création d'un bulletin d'information périodique permettra aux différents publics d'opter pour les différentes activités proposées par les ACVL.

Tourisme :

Un produit touristique éthique sera mis en place. Il s'appuiera sur :

- Le Grand Projet Loire Trame Verte,
- La politique générale du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Loiret (CDCK45),
- Le Plan Départemental de Randonnée Nautique (PDRN),
- Les actions de préservation et de sensibilisation du public à l'environnement.

La disposition géographique des ACVL couvre déjà l'ensemble des parcours utilisés pour le tourisme.

Le développement de cette pratique nécessite à moyen terme un parc de matériel homogène.

Les moyens humains nécessaires sont : un secrétariat pour les renseignements et la planification des animations, un ou plusieurs chauffeurs (avec véhicule 9 places et remorque), des cadres professionnels.

En plus d'un permanent de l'ACKVL, un planning des disponibilités des personnes sera établi.

Les BE devront avoir une assurance professionnelle pour se prémunir de toutes éventualités.

En fin de saison, le compte de résultats permettra au Comité Directeur d'orienter ses choix d'investissement par rapport aux objectifs définis : matériel et humain.



Sport :

Dans cette composante, il faut distinguer l'initiation, le tourisme sportif et la compétition.

La mise en commun des cadres, du matériel et des adhérents va permettre à chaque ACVL de se spécialiser dans une ou plusieurs disciplines.

Chaque adhérent, suivant son profil, aura un planning mensuel de sorties, d'entraînements piscine et extérieur. Il sera accueilli dans la structure adaptée avec un cadre référent.

La richesse des activités proposées par les ACVL permettra de regrouper les adhérents en fonction de leurs capacités et objectifs.

Un calendrier annuel définira les sorties, stages et compétitions pris en charge par l'Alliance.

De même pour homogénéiser les équipements, un plan sera étudié chaque saison selon les besoins et les possibilités de l'Alliance.

Administration :

L'administration de l'Alliance est détaillée dans les statuts et le règlement intérieur.

Adhésion :

Chaque ACVL adhère à l'ACKVL par une cotisation annuelle.

L'adhésion d'un adhérent comprend : la licence assurance / compétition (FFCK), la cotisation ACKVL et la cotisation à l'ACVL de son choix.

Une grille de cotisations uniques pour toutes les ACVL est présentée à l'Assemblée.

Pour que les ACVL puissent distinguer leurs adhérents dans le listing fédéral, le nom sera préfixé par un code ACVL.

Exemples : PAK THOMAS-CHOLLIER Gaël / MSD CHASSIGNEUX Pierre

Chaque adhérent, quelque soit son ACVL d'appartenance, aura droit aux mêmes prestations.

Comité Directeur :

Le Comité Directeur de l'Alliance se compose d'au moins 5 membres élus pour 3 ans :

- les Présidents (ou représentant) des ACVL qui sont membres de droit avec voix prédominante.
- de membres élus lors de l'Assemblée Générale suivant le type d'adhérent et un pourcentage fixé dans les statuts.

Financement :

Animation Canoë Val de Loire :

Le partenariat communal de chaque ACVL (subventions de fonctionnement et les dotations en matériel et équipement) favorisera le développement local dans une spécificité définie dans la politique sportive générale de l'Alliance.

Chaque commune développe une politique sportive qui lui est propre. C'est pourquoi les adhérents de chaque ACVL doivent pouvoir être facilement identifiables dans le listing fédéral.

Les mécènes et sponsors existants pour chaque ACVL restent des ressources propres aux structures tout comme le produit de manifestations locales (loto, kermesse, ...).

Alliance Canoë-Kayak Val de Loire :

Le Conseil Général du Loiret verse actuellement un montant par adhérent fédéral. Cette subvention sera remise à l'ACKVL et investit suivant la politique déterminée.

Pour le Fond National de Développement du Sport (FNDS) un dossier sera présenté par l'Alliance et défendu par le CDCK45.

De part la souplesse de sa structure, l'Alliance permet également l'adhésion d'autres associations poursuivant le même objet qui ne sont pas ou ne sont plus affiliées à la FFCK au moins dans la région orléanaise.

Des conventions avec différents organismes institutionnels (Mairies, Comités d'Entreprises, Education Nationale, ...) pourront être signées.

Les résultats des athlètes originaires d'organismes sous conventions pourront ainsi être valorisés par celles-ci.

2. Présentation de la saison sportive 2003/2004

Les nouvelles licences devront être prises sous le nom de club ACKVL dès septembre 2003.

3 pôles de développement vont être créés :

- Pôle jeune :
 - Initiation jeune (poussin, benjamin et minime)
 - Compétition jeune : slalom, descente et course en ligne

Une convention avec l'USM Saran CK est à l'étude pour que ce pôle se situe sur cette commune et que les jeunes des 2 clubs soient regroupés.

- Pôle eau vive :
 - Compétition slalom / descente (cadet, junior, senior et vétérans)
 - Freestyle

Ce pôle se situera à St Denis en Val. Une convention avec l'USO CK est à l'étude pour le développement du slalom au Pont Georges V à Orléans.

- Pôle eau calme :
 - Compétition course en ligne (cadet, junior, senior et vétérans)
 - Kayak-polo

Ce pôle se situera à St Jean de la Ruelle.

L'initiation adulte et le tourisme sportif vont s'inclure dans les entraînements des ACVL.

Un calendrier définira les sorties touristiques, stages rivières, mer et préparation à la compétition.

La formation des cadres se fera aux travers de toutes les ACVL, chaque structure ayant un rôle clé.

En début de saison, les adhérents des ACVL seront dirigés vers les pôles en fonction de leur niveau et objectifs.

Un planning d'entraînements (école de pagaies, piscine et musculation) sera établi et remis à chaque adhérent.

Un bulletin de liaison périodique informera l'ensemble des adhérents sur les activités proposées.

3. Adoption des Statuts et du Règlement Intérieur

Chaque article est lu, expliqué voire amendé avant son adoption.

4. Adhésion des Animations Canoë Val de Loire (ACVL)

Après étude par les municipalités de St Jean de la Ruelle et St Denis en Val, et conformément aux statuts précédemment adoptés, les deux premières ACVL sont la Montjoie Canoë et le Plein Air Canoë-Kayak club Stéoruellan.

L'adhésion d'autres associations sont à l'étude pour l'année sportive 2004 et 2005.

5. Tableau des cotisations 2004

Le prix de la licence FFCK est majoré de 1 € par rapports aux tarifs 2003. C'est une estimation d'après les augmentations des années précédentes.

Le prix de la cotisation ACVL à l'ACKVL est égal à la cotisation FFCK pour l'ACKVL (hors pack licences adultes inclus à la FFCK).

Conformément à son Règlement Intérieur, les habitants de St Jean de la Ruelle adhérents du PACKCS auront une cotisation réduite de 1 € sur la partie ACVL.

Pour les adhérents ACVL, la cotisation ACVL est réduite de moitié à partir de la troisième personne d'un même foyer.

Les accompagnateurs ACVL n'ont accès qu'aux activités d'intérieurs.

NB : les accompagnateurs Montjoie des autres sections ne passant pas par une adhésion Alliance n'auront accès qu'aux activités proposées par la Montjoie.

Les individuels n'ont pas accès aux structures des ACVL n'y étant pas adhérent.

Nature des cotisations		FFCK	ACKVL	ACVL	Total	
MSD	Poussin à cadet	29.50	3	31.50	64	
	Junior à vétéran	37,50		36.50	77	
PACKCS	Poussin à cadet : St Jean de la Ruelle	29.50		30.50	63	
	----- Extérieur			31.50	64	
	Junior à vétéran : St Jean de la Ruelle	37,50		35.50	76	
	----- Extérieur			36.50	77	
Accompagnateur ACVL	Poussin à cadet	29.50			9.50	42
	Junior à vétéran	37,50			1.50	
Individuel	Poussin à cadet	29.50		70.50		100
	Junior à vétéran	37,50		61.50		

6. Premier Comité Directeur

Les membres du premier Comité Directeur désignés par l'Assemblée Constitutive sont :

- Président : Gaël THOMAS-CHOLLIER,
02/06/1976 à Orléans, Informaticien, 118 Bd de Lamballe 45400 Fleury les Aubrais
- Vice-président : Pierre CHASSIGNEUX,
18/09/1955 à Tours, Enseignant EPS, 271 impasse de la Bergère, 45750 St Pryvé - St Mesmin
- Trésorière : Nadine VIAUD,
25/08/1967 à Fontainebleau, Contrôleuse de gestion, 5 rue Chanteloup 45140 St Jean de la Ruelle
- Secrétaire : Stéphane LECONTE,
11/11/1972 à Orléans, Agent de travaux, 27 route de Blois, 45130 St Ay
- Membre : Hélène THOMAS-CHOLLIER,
03/07/1975 à La Fère (02), Animatrice nouvelles technologies, 118 Bd de Lamballe 45400 Fleury les Aubrais
- Membre : Catherine CHASSIGNEUX,
19/07/1959 à Orléans, Educatrice sportive, 271 impasse de la Bergère, 45750 St Pryvé - St Mesmin

Ce Comité Directeur sera renouvelé à l'Assemblée Générale Ordinaire de janvier 2007.

Vérificatrice aux comptes pour l'exercice 2003 : Brigitte RAHARD, 21/11/1960, 11 rue des Dahlias 45100 Orléans.

Ce premier Comité Directeur aura pour rôle de :

- démarrer la structure touristique pour l'été 2003,
- faire agréer l'association à la FFCK et la DRDJS après avoir déposé les éléments à la Préfecture,
- démarrer la structure sportive en septembre 2003
- de préparer l'adhésion de nouvelles Animation Canoë Val de Loire
- préparer la première Assemblée Générale Ordinaire en janvier 2004.

Fait à St Pryvé - St Mesmin, le 13 juin 2003,

Le Président,

La Trésorière,

Gaël THOMAS-CHOLLIER

Nadine VIAUD